

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 12-458-1935 promulguant dans dans la colonie le décret du 28 décembre 1934 portant approbation et publication de l'accord de règlement des payment commerciaux conclu entre la France et l'Allemagne le 30 novembre 1934.

n° 12-458-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 janvier 1935

Numéro JO
n° 458 du 31/01/1935

Date du numéro
31 janvier 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française Somalis et dépendances, , chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 28 décembre 1934, portant approbation et publication de l'accord de règlement des paiements Commerciaux conclu entre la France et l'Allemagne le 30 novembre 1934 , inséré au Journal officiel de la République française du 29 décembre 1934: Vu le câblogramme n° 1 du 7 janvier 1935 du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^o. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 28 décembre 1934 susvisé, portant approbation et publication de l'accord de règlement des paiements commerciaux conclu entre la France et l'Allemagne le 30 novembre 1934.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

M. de Coppet